



Fumer pendant la pause

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 31 décembre 2007

Est-il permis de fumer dans le hall d'entrée réservé au personnel si ce hall est couvert et fermé sur 3 côtés (pas de porte) ?

Réponse :

L'absence de porte est généralement considérée comme la caractéristique d'un espace non fermé. Cela n'ouvre cependant pas un droit à fumer car le responsable du lieu peut décider qu'il y est interdit de fumer.